LA SEIGNEURIE DE MORNAY

François RECAMIER

Visible à plusieurs kilomètres, juchée sur le « Pointu », l'église de Mornay aura tôt fait d'être localisée par le touriste curieux d'archéologie. Mais aura-t-il autant de facilité à trouver l'emplacement du château des seigneurs du lieu lui aussi daté de la deuxième moitié du XIè siècle ?



En effet, il n'en reste que quelques fondations et murs de soutènement. Ceux-ci sont situés au nord de l'église et de son petit cimetière. Il apparaît très vite que cette église était en fait la chapelle castrale de ce château dont la position dominante ne manque pas d'intérêt.

Les pierres qui constituaient cette demeure féodale ont très probablement, comme c'est souvent le cas, servi à la construction ou l'agrandissement des maisons du village situé à ses pieds.

Comme de nombreuses autres dans le Haut-Bugey, cette seigneurie en toute justice était inféodée aux Sires de Thoire et Villars depuis sa création.

Les seigneurs de Mornay et certains membres collatéraux de cette lignée possédaient, comme nous le verrons plus loin, d'autres fiefs à Volognat, Viry et même Cerdon.



I – LES MORNAY : UNE GENEALOGIE INCOMPLETE.

Le premier seigneur de Mornay dont on trouve la trace est Etienne de Mornay, en 1164.

Puis on apprend qu'un Evrard de Mornay sera bailli de Bresse en 1284 et aura entre autres enfants légitimes, un fils naturel, car des documents datés de 1308 mentionnent un « Jean bâtard de Mornay » comme faisant partie des cinq cavaliers armés et « bien montés » qui séjournèrent à Nantua du 8 juin 1307 au quatrième jour après Noël et affectés à la défense de la ville. En effet, le prieur redoutait une attaque de Humbert de Thoire et Villars.

Humbert (1), de Mornay cette fois, fils puîné du seigneur dudit lieu en avait été un des prieurs de Nantua de 1215 à 1234. Celui-ci avait grandement œuvré à l'augmentation des revenus de ce prieuré. En effet, en 1222 il acheta au sire de Coligny tout ce qu'il possédait en la paroisse de Brénod. Amé du Balmay, en 1232, lui fit don de tous ses droits au village de Condamine. Hugues et Josserand de Bresse lui abandonnèrent le tiers de la dîme de Romanèche.

Evrard II de Mornay (fils d'Etienne II) mourut sans enfant en 1380. Son épouse, Jeanette de Grandval, hérita de tous ses biens et les donna peu après à son père Girard de Grandval, conseiller et chambellan du Roi de France et du duc de Bourgogne. Girard en fit hommage à Humbert VII de Thoire et Villars en 1400. Il était conseiller et chambellan du Roi de France et du duc Philippe le Hardi.

II – UNE GUERRE DE PLUS DE TRENTE ANS ENTRE LES GRANDVAL ET LES TOULONJON.

Comme il sera dit plus loin, les seigneurs de Toulonjon (2) avaient reçu, en tant que dot de mariage, la seigneurie de La Bastie/Mornay à Viry.

Immédiatement après la donation de Jeanette de Mornay-Grandval à son père Girard, Tristan de Toulonjon se prétendant le plus proche parent mâle de feu Evrard II contesta cette succession auprès de son suzerain, le sire de Thoire et Villars. Débouté en premier ressort, il fit appel devant le Parlement de Dole car, entre-temps, les terres de montagne des Thoire et Villars étaient passées aux mains des Ducs de Bourgogne. La sentence y fut confirmée.

N'écoutant que sa colère, le fougueux Jean de Toulonjon, fils de Tristan, attaque et fait le siège du château de Mornay. Guillaume de Grandval, fils de Girard et frère de Jeanette, est fait prisonnier. Celui-ci réussit néanmoins à s'enfuir et porte plainte auprès du Duc de Bourgogne. Ce dernier envoya son procureur ainsi que quelques gens d'arme pour arrêter Jean de Toulonjon.

En 1413, après le décès de Girard de Grandval, nouvel épisode belliqueux : André de Toulonjon, fils de Jean, attaque à son tour le château de Mornay et s'en empare. Guillaume fait à nouveau appel au Parlement de Bourgogne qui le confirme dans son état de seigneur de Mornay et le rétablit dans sa fonction. Mais le Bugey ayant, entre-temps, été vendu au Comte de Savoie Amé VIII (3), c'est à son bailli que revient la tâche de l'application de cette sentence. (4)

III – APRES LES GRANDVAL, LES ALEMAN SEIGNEURS DE MORNAY.

De son côté, Jeanette de Grandval s'était remariée à Pierre Aleman seigneur de Coiselet et d'Arbent, et après le décès de son frère, Mornay lui revint. Leur fils Hugonin, après un obscur complot contre un favori de la cour de Savoie, s'était vu confisquer la seigneurie de Mornay en 1436, puis revenu en grâce, elle lui fut ré-inféodée en 1440.

Quatre ans plus tard, en 1444, Hugonin la vendit à Pierre de Groslée, chevalier, seigneur de Saint-André-de-Briord, puis la racheta en 1471 pour la transmettre à son fils Jean Aleman seigneur d'Arbent et de Coiselet.

Ce dernier testa en 1494 en faveur de sa sœur Philiberte épouse de Jacques de Chalant seigneur de Varey.

Il semblerait que cet Antoine de Verjon fut le premier Baron de Mornay, bien qu'il n'existe pas de traces des circonstances de cette érection en baronnie.

Antoine testa en 1576 et son fils Jean étant (encore !) sans descendance, c'est sa veuve Marguerite de Molan qui en disposa. Elle revendit Mornay à Jacques de Feillens-Moyria, écuyer et seigneur de Vologna.

Blason de Mornay



Blason de Toulonjon



IV – LES CHALANT, LES VERJON.

Claude de Chalant, fils de Philiberte et Jacques, hérita de Mornay. Il mourut sans enfant et c'est à sa sœur Marie qu'échut cette seigneurie en 1547.

Lors de cet héritage, Marie était déjà veuve de Philibert de Chateauvieux. Elle avait deux fils et c'est après le décès de l'aîné qu'elle testa en faveur du plus jeune. Mais ce dernier, sans postérité lui aussi!, légua en 1558 ce fief à Antoine de Verjon son demi-frère bâtard de Chateauvieux.

V – LES DE FEILLENS-MOYRIA.

Jacques de Feillens en confirma le fief le 10 mai 1634, ainsi que la reprise du titre de baron acquis de Jean de Verjon, puis reprise du fief et dénombrement les 30 juin 1653 et 20 novembre 1656 par Hugues fils de Jacques. La veuve de Hugues, Pernette de Jarcellat, reprendra le fief le 20 avril 1674.

Nouvelle reprise de la baronnie de Mornay le 4 août 1688, par Charles de Feillens de Moyria, fils de François Guillaume de Moyria.

Reprise du fief et dénombrement le 27 mars 1713, des seigneuries de Mornay et de Volognat, par François de Moyria, après le décès de son frère Charles.

Le 24 mai 1769, ces seigneuries sont reprises par Alexandre de Moyria, prêtre et chanoine à St Martin d'Ainay à Lyon, en qualité de tuteur des enfants et héritiers de Charles Joseph de Moyria, son frère. Ces enfants étaient : Claude François de Mornay, l'aîné, Marie Antoine de Moyria, Claude Alexandre de Sonthonnax, Charles François de Feillens, Joseph Marie de Volognat et Marie Joseph de Moyria, fille.

Blason de Aleman



Blason de Feillens Volognat



C'est Marie Antoine de Moyria qui fut le dernier propriétaire de cette famille. Il vendit cette baronnie en 1770 à Jean Pierre Emmanuel de Laguette fils de Pierre Antoine, baron d'Heyriat depuis 1748.

VI – LES LAGUETTE.

Jean Pierre Emmanuel baron de Mornay et d'Heyriat, mourut lui aussi sans descendance. C'est son frère Jean François de Laguette qui devint seigneur et baron de Mornay. Puis ce fut son fils Eugène Amédée Jules Frédéric qui en prit la suite en 1801. Il était propriétaire du château de Volognat depuis 1810 et y mourut en 1845.

Eugène Laguette de Mornay fut nommé par Napoléon 1er le 15 novembre 1811, suppléant au Juge de Paix du canton de Mornay, dépendant du Tribunal de Nantua.

Son fils, Jules de Laguette (1819/1899) fut le dernier baron de Mornay.

VII – LES MORNAY DE VOLOGNAT.

Si l'on revient au XIIIè siècle, on trouve une branche de la famille Mornay à Volognat.

Un Barthélémy de Mornay, chevalier, jeta les premiers fondements de ce qui deviendra bientôt une véritable seigneurie.

Il avait hérité en partage des biens de son père, de tout ce que celui-ci possédait en ce lieu et s'y établit vers 1250. Hugonet obtint en 1287 du Sire de Thoire et Villars, le droit de pêche dans « le Vologna » (5) ainsi que des droits dans la forêt, puis en 1301 sur les hommes et enfin le pouvoir d'y élever une maison forte (6). La seigneurie de Volognat était née et fut prise en fief le 16 octobre 1375, provenant d'Amédée comte de Savoie, par Humbert VII de Thoire et Villars. Cette seigneurie resta propriété des Mornay jusqu'à Jeanette fille de Guillaume de Mornay et d'Huguette de Feillens. Dernière de cette lignée, elle n'eut point d'enfant malgré trois mariages. Son testament du 28 décembre 1389 fit de Jean de Feillens, damoiseau, son proche parent, son héritier.



Traces du Château de Mornay



Ruines du Château de Toulonjon

VIII – LES MORNAY DE VIRY

Une autre branche de cette famille s'était établie à Viry.

Un Evrard de Mornay était possessionné dans cette paroisse et obtint de l'abbaye de Saint-Oyend (Saint-Claude) le droit d'édifier un château : la Bastie (ou la Batie). Il le détenait en 1235. Son cousin Pierre de Mornay, fils de Bernard, était, lui, en litige avec son suzerain l'abbé de Saint-Oyend, et c'est le sire de Thoire et Villars (vraisemblablement Etienne Ier) qui l'obligea à rendre hommage à l'abbé.

Finalement, en 1320, cette seigneurie des Mornay de Viry passa, en tant que dot de mariage, à la famille des Toulonjon.

Cette alliance créera plus tard (vers 1380) les graves différents relatés plus haut, entre les Toulonjon et les Grandval, héritiers de la seigneurie de Mornay (à Mornay).

On aura remarqué que depuis les débuts de cette seigneurie, rares furent les seigneurs à en avoir la charge pendant plus de deux générations. Nombreux furent ceux qui décédèrent sans enfant, en laissant une veuve « dame de Mornay ».

Il faut aussi préciser qu'il n'y avait plus de seigneur résidant ni de château, depuis le début du XVIIè siècle.

Ainsi on comprendra que, quatre siècles plus tard, il ne reste plus beaucoup de pierres les unes sur les autres.

Même si Mornay n'a pas grandement marqué l'histoire locale, elle a eu au moins le mérite d'être bien représentative de ce que furent bon nombre de petites seigneuries de notre Bugey.



Bois sous le pointu

(1) Il était de tradition, dans toutes les grandes (et moins grandes) familles de cette époque, de baptiser leur fils aîné du nom du grand-père, de l'arrière grand-père ou même du père. On ne s'étonnera donc pas que les chercheurs et historiens, faute de chronologie, aient pu faire un bon nombre d'erreurs.

(2) La seigneurie et le château de Toulonjon étaient situés dans la paroisse de Germagnat, canton de Treffort. Comme de nombreux autres, hormis son emplacement, il ne reste pratiquement plus de vestiges du château.

(3) Le comte Amé VII deviendra duc en 1416.

(4) Il semblerait que la famille Toulonjon ait été une habituée des conflits de succession conduisant à des attaques de châteaux ainsi qu'à des prises d'otages suivies même de demande de rançon. En effet, un Antoine de Toulonjon, fils (ou petit-fils) de Tristan, avait exercé, lui aussi, cet art envers Maillard de la Balme seigneur de la Bastie (à Cerdon)…

(5) Lorsque l'on connaît l'importance actuelle du ruisseau « le volognat » et ses étiages, on a de la peine à imaginer qu'il y a sept à huit siècles la pêche en avait été réservée par le seigneur !

(6) A l'emplacement du « moderne » château de Volognat.

Bibliographie

- *Samuel GUICHENON « Histoire de Bresse et de Bugey » 1650.*
- *Jules BAUX « Nobiliaire du département de l'Ain » 1864.*
- *M.C. GUIGUE « Topographie historique du Départ. de l'Ain » 1873 .*
- *Edmond REVEREND DU MESNIL « Armorial historique de Bresse-Bugey » 1872.*
- *Jean CHAVEYRON « L'Ain – mémoires et documents » 1976/4.*
- *A. ROUSSET « Dictionnaire géographique et historique de Franche-Comté » 1854 Tome VI p. 282/283.*